



Nations Unies

Commission de la population et du développement

**Rapport sur la cinquante-deuxième session
(13 avril 2018 et 1-5 avril 2019)**

Conseil économique et social

Documents officiels, 2019

Supplément n° 5



Commission de la population et du développement

**Rapport sur la cinquante-deuxième session
(13 avril 2018 et 1-5 avril 2019)**



Nations Unies • New York, 2019

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Résumé

La cinquantième-deuxième session de la Commission de la population et du développement s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 13 avril 2018 et du 1^{er} au 5 avril 2019. Elle avait pour thème spécial « Examen et évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». La Vice-Secrétaire générale de l'ONU (parlant au nom du Secrétaire général), la Présidente du Conseil économique et social, la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et la Sous-Secrétaire générale à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations (parlant au nom du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) ont fait des déclarations liminaires.

En février et mars 2019, le Président a organisé des consultations sur un projet de déclaration politique à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le 1^{er} avril 2019, la Commission a adopté par consensus une déclaration commémorative succincte. Ce faisant, les États membres ont réaffirmé le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ; salué les progrès accomplis à ce jour, tout en notant les difficultés et les obstacles qui subsistent ; mis l'accent sur les liens entre le Programme d'action et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; appelé à mobiliser les ressources nécessaires pour appuyer la mise en œuvre ; incité à fournir une assistance technique aux pays en développement ; insisté sur l'importance des données désagrégées de haute qualité pour pouvoir mesurer les progrès accomplis et ont demandé aux organismes des Nations Unies et à d'autres entités de s'engager à promouvoir l'application intégrale, effective et accélérée du Programme d'action et du Programme 2030.

À la demande du Président, deux Vice-Présidentes, Yuliana Angelova (Bulgarie) et Leila Lora-Santos (Philippines) ont mené des consultations sur d'autres projets de proposition. À l'issue des consultations, la Commission a décidé que le thème spécial de la cinquante-quatrième session, en 2021, serait : « Population et développement durable, en particulier croissance économique soutenue et inclusive ». La Commission a également approuvé l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-troisième session qui se tiendra en 2020.

Pendant la session, la Commission a examiné quatre rapports du Secrétaire général.

Le rapport du Secrétaire général sur l'examen et l'évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ([E/CN.9/2019/2](#)), établi par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales, donne un aperçu des dernières tendances en ce qui concerne la croissance démographique, la fécondité, la planification familiale et la santé procréative, la mortalité, le vieillissement de la population, l'urbanisation et la mobilité humaine, notamment les migrations internationales, qui sont mises en relation avec les tendances et réalisations en matière de développement. Le rapport fait également le point sur les progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action et sur la manière dont ce dernier contribue, à son tour, à la mise en œuvre du Programme 2030. Il fait référence à l'évolution de la répartition des populations modernes par âge et aux phases initiales de la transition qui peuvent permettre aux pays en développement de tirer profit du dividende démographique. Il s'intéresse également à la promotion de l'égalité des

genres et à l'autonomisation des femmes, de même qu'aux liens entre les tendances démographiques, les risques écologiques et les changements climatiques, ainsi qu'au rôle des données démographiques dans la planification et le suivi. Les données présentées, notamment sur les politiques nationales relatives aux domaines pertinents, mettent en évidence les lacunes en matière d'application et éclairent les recommandations formulées dans le dernier chapitre.

Dans le rapport du Secrétaire général sur le suivi des programmes de population axé sur l'examen et l'évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (E/CN.9/2019/3), établi par le FNUAP, il est indiqué que la Conférence internationale a donné lieu à une nouvelle conception des politiques de population et de développement prenant davantage en compte le bien-être, les droits et les choix individuels, qui sont considérés comme des éléments essentiels pour parvenir au développement durable. Les éléments recueillis durant ces 25 dernières années et l'expérience acquise sont venus conforter ce consensus et ont permis de réaffirmer qu'il importait de tenir compte des structures et des tendances démographiques lors de l'élaboration des politiques de développement. Le Programme d'action a mis l'accent sur les questions relatives à la santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation et prôné une vision universelle et intégrée du développement, préfigurant le Programme 2030. Le rapport décrit les progrès accomplis et les lacunes relatives à l'application du Programme d'action en s'appuyant sur les bilans réalisés en 2018 dans le cadre des conférences régionales sur la population et le développement, au cours desquelles les participants ont reconnu l'utilité et la contribution du programme de la Conférence dans la promotion du développement durable dans toutes les régions. Le rapport comprend des recommandations sur la façon d'honorer la promesse faite par la Conférence de 1994 à toutes et tous en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030.

Le rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/2019/4), établi par le FNUAP, fait le point sur l'aide publique au développement (APD) dans des domaines d'importance capitale pour le Programme d'action, tels que la santé sexuelle et procréative (santé procréative, planification familiale et maladies sexuellement transmissibles, dont le VIH), et présente les dernières tendances en matière d'analyse de données et de politiques démographiques. L'APD fournie par les membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour financer ces domaines de travail s'est stabilisée depuis environ 2007. De 2015 à 2016, les dépenses d'APD brutes en faveur de la santé sexuelle et procréative n'ont connu qu'une faible croissance, passant de 4,4 à 4,5 dollars par femme en âge de procréer dans le monde en développement. Au cours de la même période, les dépenses d'APD brutes pour l'analyse des données et des politiques en matière de population ont augmenté, passant de 358 000 à 476 000 dollars par pays en développement. Le pourcentage de l'APD consacré aux besoins humanitaires a augmenté, mais cette augmentation s'est largement traduite par une chute de la part de l'APD réservée aux fins de développement, en particulier à l'infrastructure et à la production.

Le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme et le bilan des activités menées dans le domaine de la population en 2018 (E/CN.9/2019/5), établi par la Division de la population, rend compte de l'état d'avancement du programme de travail de la Division de la population. Il porte notamment sur les travaux d'analyse menés par la Division en ce qui concerne la fécondité, la mortalité, les migrations,

l'urbanisation et le vieillissement de la population ; l'élaboration des estimations et projections démographiques à l'échelle mondiale ; le suivi des politiques démographiques ; l'étude des corrélations entre la population et le développement durable ; la diffusion de données et d'informations démographiques ; la coopération technique et les activités de renforcement des capacités en faveur des États Membres ; et l'appui aux mécanismes intergouvernementaux à travers l'établissement de rapports du Secrétaire général et d'autres documents à l'intention des organes délibérants, l'organisation de réunions de groupes d'experts et le suivi des objectifs de développement arrêtés au niveau international.

Parmi les autres contributions de fond aux délibérations de la Commission figurent notamment un discours liminaire, une table ronde interactive de haut niveau sur les principales conclusions et recommandations des examens menés par les conférences régionales sur la population et le développement et un débat d'experts portant sur le thème spécial de la session annuelle.

Le lundi 1^{er} avril, Ashley Judd, Ambassadrice de bonne volonté du FNUAP, a prononcé le discours liminaire.

Le mardi 2 avril, les membres de la table ronde interactive de haut niveau ont examiné les principales conclusions et recommandations issues des conférences régionales sur la population et le développement qui se sont tenues en 2018. La table ronde était animée par la Directrice exécutive du FNUAP, Natalia Kanem et composée des présidents ou coprésidents des cinq conférences régionales : le Vice-Ministre de la planification et du développement économique de la Sierra Leone, Robert Chakanda ; le Secrétaire général adjoint à la population et au développement et Directeur exécutif de la Commission de la population et du développement des Philippines, Juan Antonio A. Perez III ; la Secrétaire générale du Conseil supérieur de la population de Jordanie, Abla Amawi ; la Ministre des femmes et des populations vulnérables du Pérou, Gloria Monténégro Figueroa et le Vice-Ministre des affaires étrangères du Bélarus, Andrei Dapkiunas.

Le mercredi 3 avril, la Commission a entendu un débat d'experts intitulé « Sur la route menant à 2030 : la pertinence de la Conférence internationale sur la population et le développement ». Le journaliste et auteur, Fred Pearce, a présenté les experts et animé les débats. Le groupe était composé des quatre experts suivants : la Directrice du plaidoyer de l'International Planned Parenthood Federation, María Antonieta Alcalde ; le Secrétaire général de l'ACT Alliance – Action by Churches Together, Rudelmar Bueno de Faria ; un professeur de l'Université Drexel et directeur fondateur de l'African Population and Health Research Center, Alex Ezeh et un collaborateur principal du Conseil de population et professeur à l'Université de Shanghai, Leiwen Jiang.

Dans leurs déclarations prononcées lors du débat général, les délégations ont réaffirmé leur appui en faveur du Programme d'action, partagé leurs expériences sur son application et examiné les progrès accomplis et les difficultés qui subsistent à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Conférence. Les délégations ont souligné que la mise en œuvre intégrale du Programme d'action était essentielle pour atteindre les objectifs de développement durable et ont précisé qu'il était important d'intégrer la population dans la planification du développement, notamment en assurant une éducation de qualité, un travail décent et la croissance économique ; en réduisant les inégalités ; en luttant contre les changements climatiques et en œuvrant en faveur de la justice, des sociétés pacifiques et des institutions solides. Elles ont rappelé avec insistance que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes étaient essentielles au développement durable. Les délégations ont également insisté sur la nécessité d'un accès universel à l'éducation et aux soins de santé, notamment en

matière de santé sexuelle et procréative. Des investissements dans l'éducation, la santé et le bien-être des jeunes permettraient aux pays qui sont encore dans les premières phases de la transition démographique de tirer profit du dividende démographique. Les délégations ont également noté qu'il était important de bien gérer les migrations internationales, car cela contribuera au développement durable dans les pays d'origine et de destination, tout en aidant les migrants et leur famille à améliorer leur niveau de vie. Les États Membres ont également souligné l'importance des données et des statistiques pour le suivi de l'évolution démographique et leur impact sur le développement, ainsi que la nécessité de renforcer les capacités de travail dans ce domaine, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

Sur les 508 personnes préinscrites et les 376 ayant par la suite confirmé leur présence, environ 109 représentants de 54 organisations non gouvernementales accréditées par le Conseil économique et social ont pris part à la session annuelle. Au total, 16 déclarations au nom d'organisations ou de groupes d'organisations non gouvernementales ont été soumises suffisamment à l'avance et publiées comme documents officiels de la session. En outre, 13 représentants d'organisations non gouvernementales ont fait des exposés oraux.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .	10
A. Projets de décision soumis au Conseil pour adoption	10
B. Questions portées à l'attention du Conseil	11
II. Débat général : a) Mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national ; b) Examen et évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 . . .	13
III. Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population	18
IV. Ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session de la Commission	19
V. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-deuxième session . . .	20
VI. Organisation de la session	21
A. Ouverture et durée de la session	21
B. Participation	21
C. Élection du Bureau	21
D. Ordre du jour	21
E. Documentation	22

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projets de décision soumis au Conseil pour adoption

1. La Commission recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision ci-après :

Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa cinquante-deuxième session et ordre du jour provisoire de sa cinquante-troisième session*

Le Conseil économique et social :

a) Prend note du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa cinquante-deuxième session¹;

b) Approuve l'ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session de la Commission tel qu'il figure ci-dessous :

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau².
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Documentation

Ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session de la Commission

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session

3. Débat général :
 - a) Mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national ;
 - b) Population, sécurité alimentaire, nutrition et développement durable.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la population, la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable

* Pour le compte rendu des débats, voir chap. V.

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2019, Supplément n° 5 (E/2019/25).*

² Conformément à la décision 2005/213 du Conseil économique et social en date du 31 mars 2005, la Commission a tenu la 1^{re} séance de sa cinquante-troisième session immédiatement après la clôture de sa cinquante-deuxième session à seule fin d'élire son nouveau président et les autres membres du Bureau, en application de l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil.

Rapport du Secrétaire général sur le suivi des programmes de population, axé en particulier sur la population, la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable

Rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

4. Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population.

Documentation³

Rapport du Secrétaire général sur les tendances démographiques mondiales

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme et le bilan des activités menées dans le domaine de la population en 2019 : Division de la population (Département des affaires économiques et sociales)

Note du Secrétaire général sur le projet de programme de travail pour 2021 : sous-programme 5 (Population) du programme 7 (Affaires économiques et sociales)

5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session de la Commission.

Documentation

Note du Secrétariat présentant l'ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session de la Commission

6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-troisième session.

B. Questions portées à l'attention du Conseil

2. La décision et la déclaration ci-après, adoptées par la Commission, sont portées à l'attention du Conseil :

Décision 2019/101

Thème spécial de la Commission de la population et du développement en 2021

La Commission de la population et du développement décide que sa cinquante-quatrième session, en 2021, aura pour thème spécial : « Population et développement durable, en particulier croissance économique soutenue et inclusive ».

³ À compter de 2020, le cadre stratégique et le projet de programme de travail seront établis conformément au nouveau budget-programme annuel approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/266 A, qui comprend un nouveau cadre de résultats. Le nouveau cadre de résultats a été présenté, sous forme de projet, à l'annexe III du rapport du Secrétaire général intitulé « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : améliorer et simplifier la procédure de planification des programmes et d'établissement du budget » (A/72/492/Add.1). Le budget-programme annuel de 2020 devrait être définitivement établi au cours du premier trimestre de 2019.

Déclaration à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement

Nous, ministres et représentants de gouvernement, rassemblés à la cinquante-deuxième session de la Commission de la population et du développement, à New York, à l'occasion spéciale du vingt-cinquième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire en 1994⁴, dans le cadre de l'examen et de l'évaluation du Programme d'action de la Conférence et de sa contribution au suivi et à l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que de sa contribution aux travaux de la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se tiendra en juillet 2019 sous les auspices du Conseil économique et social sur le thème « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité », et aux travaux du Forum politique de haut niveau qui se réunira sous les auspices de l'Assemblée générale en septembre 2019,

1. *Réaffirmons* le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les principales mesures visant la poursuite de son application, ainsi que les conclusions de ses examens, et prenons note des textes issus des conférences d'examen régionales, en soulignant que chacun d'entre eux énonce des directives propres à la région qui l'a adopté concernant la population et le développement⁵ ;

2. *Saluons* les progrès accomplis à ce jour sur la voie de la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action et des objectifs de développement durable, soulignons que des difficultés et des obstacles continuent d'entraver l'application du Programme d'action et nous engageons, à cet égard, à prendre d'autres mesures pour accélérer sa pleine application ;

3. *Soulignons* qu'il est essentiel que le Programme d'action et les principales mesures visant la poursuite de son application soient pleinement et effectivement mis en œuvre afin d'atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris ceux énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

4. *Estimons* que le Programme d'action ne peut être mis en œuvre que si les ressources nécessaires sont mobilisées aux niveaux national et international, de même que les ressources nouvelles et les ressources additionnelles destinées aux pays en développement et provenant de tous les mécanismes de financement existants, y compris les sources multilatérales, bilatérales et privées, et que l'on ne s'attend pas à ce que les gouvernements soient en mesure d'atteindre seuls les buts et objectifs du Programme d'action ;

5. *Encourageons* les gouvernements, les organisations internationales, les organismes du système des Nations Unies, les institutions financières internationales et les autres parties prenantes à aider les pays en développement à appliquer le Programme d'action au moyen d'activités d'assistance technique et de renforcement des capacités visant à accélérer sa mise en œuvre ;

6. *Soulignons* que la disponibilité et l'accessibilité de données désagrégées de haute qualité sont essentielles pour pouvoir mesurer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable ;

7. *Demandons* aux organismes des Nations Unies, aux organisations internationales et régionales et à tous les secteurs de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, de s'engager sans réserve à promouvoir l'application pleine, effective et accélérée du Programme d'action et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à redoubler d'efforts en ce sens.

⁴ *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution I, annexe.

⁵ Résolution [S-21/2](#) de l'Assemblée générale, annexe.

Chapitre II

Débat général :

- a) **Mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national**
- b) **Examen et évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

3. La Commission a consacré un débat général au point 3 de son ordre du jour intitulé « Débat général : a) Mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national ; b) Examen et évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » de sa 2^e à sa 8^e séance, du 1^{er} au 4 avril 2019, étant saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'examen et l'évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (E/CN.9/2019/2) ;

b) Rapport du Secrétaire général sur le suivi des programmes de population axé sur l'examen et l'évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (E/CN.9/2019/3) ;

c) Rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/2019/4).

4. La Commission était également saisie de plusieurs déclarations présentées par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social⁶.

5. À sa 2^e séance, le 1^{er} avril, la Commission a entendu des déclarations faites par l'Observatrice de l'État de Palestine (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), le représentant de la Roumanie (au nom de l'Union européenne), l'Observateur du Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique) et le représentant des Philippines, ainsi que par les observateurs de l'Égypte, de la République dominicaine, de la Serbie et de la Macédoine du Nord.

6. À sa 3^e séance, le 1^{er} avril, la Commission a entendu des déclarations prononcées par le Chef du service des politiques en matière de population et de développement de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales, qui a présenté le rapport du Secrétaire général figurant dans

⁶ E/CN.9/2019/NGO/1, E/CN.9/2019/NGO/2, E/CN.9/2019/NGO/3, E/CN.9/2019/NGO/4, E/CN.9/2019/NGO/5, E/CN.9/2019/NGO/6, E/CN.9/2019/NGO/7, E/CN.9/2019/NGO/8, E/CN.9/2019/NGO/9, E/CN.9/2019/NGO/10, E/CN.9/2019/NGO/11, E/CN.9/2019/NGO/12, E/CN.9/2019/NGO/13, E/CN.9/2019/NGO/14, E/CN.9/2019/NGO/15 et E/CN.9/2019/NGO/16.

le document [E/CN.9/2019/2](#) ; par le Directeur de la Division technique du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) qui a présenté le rapport du Secrétaire général figurant dans le document [E/CN.9/2019/3](#) et par la Cheffe du Service de la population et du développement du FNUAP, qui a présenté le rapport du Secrétaire général figurant dans le document [E/CN.9/2019/4](#). La Commission a aussi entendu les déclarations des représentants d'Haïti, des Pays-Bas, de la Chine, du Bélarus, de la Sierra Leone, de l'Ouganda, du Mexique, du Maroc, du Bangladesh et d'Israël, ainsi que des observateurs du Pérou, du Honduras, de l'Afrique du Sud, du Niger, de la République démocratique populaire lao, du Myanmar, du Nigéria et de Malte.

7. À sa 4^e séance, le 2 avril, à la suite d'une table ronde interactive de haut niveau sur les principales conclusions et recommandations issues des conférences régionales sur la population et le développement, animée par la Directrice exécutive du FNUAP, la Commission a poursuivi le débat général sur la question et entendu les déclarations des représentants de l'Allemagne, du Vanuatu, de la Fédération de Russie et de la République de Moldova, ainsi que des observateurs des Maldives, de la Géorgie, de l'Uruguay, du Kenya, du Bénin, du Portugal, de la Suède et de l'Australie.

8. À sa 5^e séance, le 2 avril, la Commission a entendu les déclarations des représentants du Japon, de Cuba, du Canada, de la République islamique d'Iran, du Qatar, de l'État plurinational de Bolivie, de l'Argentine, de la Bulgarie, de la Belgique, de la Roumanie, de la Côte d'Ivoire et du Burundi, ainsi que des observateurs du Cambodge, de la Norvège, de la Thaïlande, de l'Indonésie, de la Bosnie-Herzégovine, de l'Équateur, de la Suisse, du Sri Lanka, de la République populaire démocratique de Corée, de la Turquie, de la Malaisie, de Cabo Verde, d'El Salvador, du Suriname, de la Jordanie, de la République arabe syrienne, de la Nouvelle-Zélande, du Népal et de l'Ouzbékistan.

9. À sa 6^e séance, le 3 avril, la Commission a entendu des déclarations des représentants du Luxembourg, de l'Inde, du Soudan, des États-Unis d'Amérique, du Brésil, du Danemark, de la Jamaïque, du Burkina Faso, de la Colombie, du Chili et de Madagascar, ainsi que des observateurs de la Pologne, de l'Italie, de la Tunisie, de la Libye, de l'Islande, de la Trinité-et-Tobago, des Seychelles, du Kirghizistan, du Costa Rica, de l'Albanie, du Ghana, du Nicaragua, du Togo, de la Zambie, de la Gambie, de l'Azerbaïdjan, de Nauru et du Pakistan.

10. À sa 7^e séance, le 3 avril, à la suite d'une table ronde intitulée « Sur la route menant à 2030 : la pertinence de la Conférence internationale sur la population et le développement », animée par Fred Pearce, la Commission a poursuivi le débat général sur la question en entendant des déclarations des observateurs du Tchad, de Maurice, du Sénégal, du Libéria et du Saint-Siège. Des déclarations ont également été formulées par les représentants des entités suivantes : l'Organisation internationale du Travail, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation internationale pour les migrations, la Ligue des États arabes, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, les Partenaires dans le domaine de la population et du développement, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et la Commission économique pour l'Afrique.

11. À sa 8^e séance, le 4 avril, l'observateur des Fidji a fait une déclaration au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique. Des déclarations ont également été faites par les représentants des organisations non gouvernementales suivantes : Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women, Global Helping to Advance Women and Children, International Catholic Committee of Nurses and Medico-Social Assistants, Camping Life Coalition, Swasti, Youth Coalition for Sexual and Reproductive Rights, ACT Alliance – Action by Churches Together,

International Presentation Association, International Planned Parenthood Federation, Asociación Pro-Bienestar de la Familia Colombiana « Profamilia », World Youth Alliance, International Federation for Family Development et Advocates for Youth. La Commission a ainsi achevé son débat général sur le point 3 de l'ordre du jour.

Discours liminaire et tables rondes

12. À sa 2^e séance, le 1^{er} avril, la Commission a entendu une déclaration liminaire de l'actrice, militante et Ambassadrice de bonne volonté du FNUAP, Ashley Judd. Dans sa déclaration, M^{me} Judd a noté que les participants à la Conférence internationale sur la population et le développement organisée au Caire, en 1994, avaient souligné que les choix individuels, notamment le droit des femmes et des filles à disposer de leur corps et à mener leur vie comme elles l'entendent, était essentiel à la réalisation du développement durable. S'appuyant sur son expérience en tant qu'Ambassadrice de bonne volonté, M^{me} Judd a évoqué le parcours des personnes qu'elle a rencontrées, tout en établissant un lien avec les principes du Programme d'action de la Conférence internationale. Elle a précisé que l'investissement en faveur des filles et des femmes contribuait à la réalisation des objectifs de développement durable. Elle a également pointé du doigt l'hostilité et le manque de respect envers les droits fondamentaux des groupes vulnérables ou marginalisés et la menace que cela fait peser sur les sociétés inclusives. Elle a souligné l'importance que revêtait l'autonomie sexuelle et le contrôle de la fécondité pour elle et des millions de femmes dans le monde, et a réclamé trois types de mesures : a) la mobilisation de ressources financières en vue d'accélérer les progrès ; b) le renforcement de la volonté politique pour respecter les droits de l'homme, comme convenu au Caire ; et c) la fourniture de données de meilleure qualité pour la planification du développement et l'élaboration des politiques.

13. À la 4^e séance, le 2 avril, les membres de la table ronde interactive de haut niveau ont examiné les principales conclusions et recommandations issues des conférences régionales sur la population et le développement qui se sont tenues en 2018. Animée par la Directrice exécutive du FNUAP, Natalia Kanem, la table ronde était composée des présidents ou coprésidents des cinq conférences régionales : le Vice-Ministre de la planification et du développement économique de la Sierra Leone, Robert Chakanda ; le Secrétaire général adjoint à la population et au développement et Directeur exécutif de la Commission de la population et du développement des Philippines, Juan Antonio A. Perez III ; la Secrétaire générale du Conseil supérieur de la population de Jordanie, Abla Amawi ; la Ministre des femmes et des populations vulnérables du Pérou, Gloria Monténégro Figueroa ; et le Vice-Ministre des affaires étrangères du Bélarus, Andrei Dapkiunas.

14. Les experts ont présenté les tendances démographiques propres à chaque région et attiré l'attention sur les défis communs, tels que la nécessité d'assurer l'accès universel aux soins et aux services de santé ; de fournir une éducation, une formation et un apprentissage de qualité tout au long de la vie ; de mettre en œuvre des politiques afin de tirer parti du dividende démographique et d'autonomiser les populations susceptibles d'être laissées pour compte. Les membres du groupe ont également abordé d'autres questions telles que la persistance de la pauvreté extrême, associée à des taux de fécondité élevés, et l'accès insuffisant aux soins de santé sexuelle et procréative ; les liens entre une fécondité peu élevée, le vieillissement de la population et les migrations internationales et l'impact des crises politiques et des conflits violents sur les structures et les tendances démographiques.

15. Au cours du débat interactif, plusieurs délégations ont mis en évidence la nécessité de renforcer les capacités en vue de consolider les systèmes de données démographiques et le besoin de formation sur l'élaboration de politiques fondées sur

la connaissance des faits. Afin de poursuivre l'application du Programme d'action, il faudra renforcer la coordination au niveau régional et maintenir les partenariats entre les gouvernements, le système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les milieux universitaires.

16. À sa 7^e séance, le 3 avril, dans le cadre d'un débat d'experts intitulé « Sur la route menant à 2030 : la pertinence de la Conférence internationale sur la population et le développement », les participants ont examiné la manière dont la mise en œuvre intégrale du Programme d'action pourrait contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les enseignements tirés de l'expérience, les pratiques optimales et les actions prioritaires d'ici à 2030 ont été examinées. Le débat était animé par l'auteur et journaliste, Fred Pearce, et réunissait les experts suivants : le Secrétaire général d'ACT Alliance – Action by Churches Together, Rudelmar Bueno de Faria ; un professeur de l'Université Drexel et directeur fondateur de l'African Population and Health Research Center, Alex Ezeh ; la Directrice du plaidoyer de l'International Planned Parenthood Federation, Maria Antonieta Alcalde ; et un collaborateur principal du Conseil de population et professeur à l'Université de Shanghai, Leiwen Jiang.

17. Les participants ont examiné le rôle des organisations d'inspiration religieuse dans l'élimination de la pauvreté et la promotion des droits de l'homme ; les progrès accomplis au niveau mondial dans l'amélioration de la santé maternelle et infantile et la promotion des droits en matière de procréation, et les lacunes qui subsistent dans l'accès à la contraception, en particulier chez les adolescents et les groupes marginalisés. L'analyse des données ventilées selon des facteurs pertinents a été jugée nécessaire afin d'identifier et de réduire les différents types d'inégalité. Au nombre des défis restants figurent la violence fondée sur le genre, les grossesses forcées et les inégalités socioéconomiques, lesquelles exigent la mise en place de programmes visant à promouvoir une éducation sexuelle complète, l'accès à des méthodes contraceptives et des procédures d'avortement sûres, accessibles et légalisées, ainsi que l'appui aux partenariats entre les gouvernements et la société civile. Les écarts importants entre les taux de fécondité et d'accroissement démographique projetés ont été soulignés, tout comme les effets de l'urbanisation sur la répartition géographique de la population. L'Asie a été pointée du doigt en raison de sa population élevée et, dans certaines zones, de sa très forte densité démographique ; les pays de la région sont en proie à une croissance économique rapide mais sont également confrontés aux effets néfastes des changements climatiques, notamment les cyclones et autres catastrophes naturelles. Les participants ont noté que la situation exigeait que l'on s'intéresse davantage à la consommation durable et ont souligné la nécessité d'investir dans le capital humain, notamment en matière d'éducation et de santé, ainsi que dans la médecine de la procréation.

18. Au cours du débat interactif, les délégations ont noté le rôle central conféré aux droits de l'homme, à l'autodétermination et à l'autonomisation des femmes dans le Programme d'action et souligné qu'il était essentiel que la population soit en bonne santé pour parvenir au développement durable. La mise en œuvre intégrale du Programme d'action est nécessaire pour atteindre les objectifs de développement durable. Il faudra accroître les investissements dans les régions où le taux de fécondité et l'accroissement démographique restent élevés, comme l'Afrique subsaharienne, afin d'assurer l'accès universel aux soins et aux services de santé. L'éducation sexuelle et la lutte contre la violence à l'égard des femmes ont été désignées comme des domaines de préoccupation majeurs.

Décision prise par la Commission

Thème spécial de la Commission de la population et du développement en 2021

19. À sa 9^e séance, le 5 avril, la Commission a été saisie du texte d'un projet de décision intitulé « Thème spécial de la Commission de la population et du développement en 2021 », établi à l'issue de consultations et présenté par son président. Elle a adopté ce projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 2019/101).

Chapitre III

Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population

20. À sa 8^e séance, le 4 avril 2019, la Commission a tenu un débat général sur le point 4 de son ordre du jour, « Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population ». Elle était saisie des documents suivants :

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme et le bilan des activités menées dans le domaine de la population en 2018 : Division de la population (Département des affaires économiques et sociales) ([E/CN.9/2019/5](#)).

21. À la même séance, la Commission a entendu une déclaration de la spécialiste hors classe des questions de population dans le Groupe de la gestion des programmes de la Division de la population, qui a présenté le rapport susmentionné.

22. À cette séance également, des déclarations ont été faites par les représentants des Pays-Bas, de la Fédération de Russie, de l'Allemagne, de Cuba, des États-Unis d'Amérique, du Mexique, du Japon et de la Jamaïque, ainsi que par les observateurs de la Norvège et de l'Indonésie. La représentante de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a également fait une déclaration.

Chapitre IV

Ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session de la Commission

23. À sa 9^e séance, le 5 avril 2019, la Commission a été saisie de l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-troisième session qui se tiendra en 2020 ([E/CN.9/2019/L.2](#)).

24. À la même séance, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire (voir chap. I, sect. A).

Chapitre V

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-deuxième session

25. À sa 9^e séance, le 5 avril 2019, la Commission a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa cinquante-deuxième session ([E/CN.9/2019/L.4](#)) et autorisé le Vice-Président et Rapporteur, Saidu Nallo (Sierra Leone), à en arrêter la version définitive, en consultation avec le Secrétariat.

Chapitre VI

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

26. La Commission de la population et du développement a tenu sa cinquantième-deuxième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 13 avril 2018 et du 1^{er} au 5 avril 2019. Elle a tenu neuf séances (1^{re} à 9^e séance).

27. À la 2^e séance, le 1^{er} avril 2019, la Vice-Présidente de la Commission, Yuliana Angelova (Bulgarie), a ouvert la session. À la suite de son élection à la présidence de la session, Courtenay Rattray (Jamaïque) a fait une brève déclaration.

28. À la même séance, la Vice-Secrétaire générale, la Présidente du Conseil économique et social, la Directrice exécutive du FNUAP, la Sous-Secrétaire générale à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations et l'Ambassadrice de bonne volonté du FNUAP, Ashley Judd, ont pris la parole devant la Commission.

B. Participation

29. Les représentants de 44 États membres de la Commission ont participé à la session. Y ont également participé les observateurs de 87 autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et de 2 États non membres, ainsi que des représentants d'organismes et autres entités du système des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales⁷. La liste des participants est publiée sous la cote [E/CN.9/2019/INF/1](#).

C. Élection du Bureau

30. À ses 1^{re} et 2^e séances, le 13 avril 2018 et le 1^{er} avril 2019, la Commission a élu par acclamation les membres du Bureau ci-après :

Président

Courtenay Rattray (Jamaïque)

Vice-Présidents

Saidu Nallo (Sierra Leone)
Leila C. Lora-Santos (Philippines)
Yuliana Angelova (Bulgarie)
René Lauer (Luxembourg)

31. À sa 2^e séance, le 1^{er} avril 2019, la Commission a nommé le Vice-Président Saidu Nallo (Sierra Leone) Rapporteur pour la session.

D. Ordre du jour

32. À sa 2^e séance, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire ([E/CN.9/2019/1](#)), tel qu'il est reproduit ci-après :

1. Élection du Bureau.

⁷ Seules les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et accréditées à la cinquante-deuxième session de la Commission ont été autorisées à participer à la session.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Débat général :
 - a) Mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national ;
 - b) Examen et évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
4. Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population.
5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session de la Commission.
6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-deuxième session.

33. À la même séance, la Commission a approuvé l'organisation des travaux de la session ([E/CN.9/2019/L.1/Rev.1](#)).

34. À sa 2^e séance également, la Commission a adopté la Déclaration à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement, telle qu'elle figure dans le document publié sous la cote [E/CN.9/2019/L.3](#).

E. Documentation

35. On trouvera la liste des documents dont la Commission était saisie à sa cinquante-deuxième session sur le site Web de la Division de la population (<http://www.un.org/en/development/desa/population/commission/sessions/2019/index.shtml>).

